

**FORMULAIRE DE VERSEMENT
13% DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

L'IFSI-IFAS de Savoie est habilité à percevoir la part de 13% de votre taxe d'apprentissage. Le versement de cet impôt réglementaire peut être directement effectué à l'Institut avant le 31 mai 2020.

BENEFICIAIRE

IFSI – IFAS DE SAVOIE : Formation infirmière / Formation aide-soignante
Code UAI : 0731230R

Adresse : 740 Faubourg Maché - B.P. 31125 - 73011 CHAMBERY CEDEX
Directeur : Monsieur Olivier FAURE

Votre interlocuteur pour la taxe d'apprentissage : Madame Delphine RAVIER – Secrétaire de direction
Ligne directe : 04-79-96-52-30 – Mail : delphine.ravier@ch-metropole-savoie.fr

VOTRE STRUCTURE

Raison Sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Téléphone : Mail :

REGLEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 13 %

Un reçu libératoire vous sera transmis dès réception du règlement.

Somme versée (en €) :

- Choix du mode de règlement :
- Par chèque (règlement privilégié)
A établir à l'ordre de la « **Trésorerie Chambéry Ets Hosp** »
et à adresser à l'IFSI-IFAS par voie postale.
 - Par virement
« **Trésorerie Chambéry Ets Hosp** »
RIB : 30001 00279 C7310000000 38
IBAN : FR59 3000 1002 79C7 3100 0000 038
BIC : BDFEFRPPCCT

Fait à :
Le :

Signature et cachet de l'établissement